

Le 1er juillet nous avons rendez-vous pour la signature du protocole inaptitude.

Etait présents: SUD, FO, CFDT, CFTC, CGC.

Etait absent : CGT, SNCH.

Ont voté pour: CFDT, CFTC, CGC.

contre: SUD, FO.

Les différents syndicats ont fait des déclarations,

vous avez ci-dessous la déclaration de SUD :

Déclaration de SUD-Santé faite lors de la séance de signature du protocole en faveur de la prévention et de la prise en charge de l'inaptitude.

Quelle lourde responsabilité nous prendrions en signant ce protocole.

En 1998 nous avons signé le protocole d'accord en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, alors que nous soulignons déjà l'irréalisme de certaines mesures annoncées dans un contexte de restrictions budgétaires accrues servant de justification à une absence de moyens alloués.

Quelle énergie il aura fallu pour que ce protocole de 1998 soit véritablement appliqué dans certains hôpitaux. La volonté humaine a permis d'avancer, mais globalement nous devons faire un constat : nous avons échoué !

Le contexte depuis s'est lourdement aggravé, les moyens budgétaires ont encore diminués, la pénurie de personnel s'est amplifiée et par dessus le marché l'AP-HP dégraisse massivement, tout en accentuant la productivité « maître mot de la direction générale ».

Ceci n'est qu'un début puisque la nouvelle gouvernance et l'organisation en pôles agrémenté à la sauce T2A vont entraîner : polyvalence, glissements de tâches, mobilité et éclatement des collectifs de travail. Les budgets vont se rétrécir de plus en plus et les directions locales, le regard fixé en permanence sur les indices d'activité (ISA, DMS etc...) ne pourront faire passer les projets sociaux qu'en dernier plan.

Est ce que l'évaluation des directeurs se fera au regard des bonnes conditions de travail et de la qualité des soins ou au regard de la bonne tenue de l'activité ?

Nous ne pouvons signer ce protocole alors que les procédures de danger grave et imminent et les appels à l'inspection du travail deviennent les seules recours ou solutions que les salariés conservent pour se faire entendre.

L'administration centrale ne joue plus son rôle de médiateur et d'arbitre, et il est notoire que la directrice générale ne préside pas l'instance chargée d'aborder les questions de conditions de travail, de la prévention, de suivi et de reclassement des agents handicapés et inaptes.

Il est vrai qu'en présidant cette instance, Mme Van Lerberghe aurait peut-être révisé son avis sur la souffrance au travail et sur la maltraitance institutionnelle, termes qu'elle refuse d'entendre.

Madame la directrice générale, tant que votre politique de santé restera basée sur un plan d'économie qui aggrave les conditions de travail, nous ne pourrons conclure un accord avec vous. Nous nous battons comme nous savons le faire pour que les conditions de travail, que la vie hors travail, ainsi que la qualité des soins s'améliorent et que notre administration hospitalière retrouve un visage et des pratiques humaines à l'égard de ses personnels comme elle s'efforce de la faire pour l'ensemble du public qui s'adresse eux.